

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nos paysages évoluent ? Parlons-en Création de l'Atlas des paysages de la Dordogne : 3 ateliers d'échanges sur le paysage local



La convention européenne du paysage définit le paysage comme une « partie de territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et /ou humains et de leurs interrelations «

■ Élaboration de l'Atlas des paysages de la Dordogne

La démarche de réalisation des Atlas de paysages s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale. En Dordogne, l'élaboration conjointe de ce document État et Conseil départemental (CD24) avec l'appui du conseil architecture urbanisme et environnement (CAUE) a débuté en 2018. La réalisation de l'Atlas a été confiée à une équipe de paysagistes dont la clôture des travaux est prévue pour fin 2020 et prendra la forme d'un site internet au contenu libre de droits.

L'Atlas des Paysages porte une même attention à l'ensemble du territoire départemental, qu'il s'agisse de paysages emblématiques ou de paysages plus quotidiens. Il dresse un état des lieux partagé des réalités géographiques, des perceptions sociales et des dynamiques paysagères du département. Il décrit chaque unité paysagère du département : ses caractères, sa singularité, ses points forts et faibles, ses évolutions. Il précise les pressions qui s'exercent sur les paysages et les enjeux liés à la qualité de chaque paysage.

■ <u>4 ateliers d'échanges sur le paysage local en Dordogne</u>

Dans cette démarche d'élaboration, 3 ateliers d'échange, gratuits et ouverts à toutes et à tous sont proposés. Ils permettent d'échanger autour de nos paysages sur le terrain, à travers un itinéraire libre de 1,5 h

Ces quatre demi-journées doivent permettre d'enrichir les perceptions des spécialistes du paysage avec celles des habitants, d'élus, de techniciens et de gestionnaires.

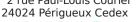
C'est important de parler paysage sur le terrain

Pour échanger des avis, des perceptions sur le paysage, rien ne vaut un temps ensemble in situ. Cela permet d'échanger librement entre habitants, gestionnaires, élus, agents des collectivités, paysagistes.

Bureau de la communication interministérielle Tél: 05 53 02 24 07 - 05 53 02 24 38

Port: 06 22 64 43 84

Courriel: pref-communication@dordogne.gouv.fr









Ces regards différents permettent à chacun de découvrir la démarche spécifiquement paysagère : chacun « lit » le paysage à sa façon, l'apprécie, de façon à la fois pragmatique « ce qui fonctionne ou pas » et sensible « ce que j'apprécie ou pas ».

Ces ateliers sont animés pour une libre expression, qui sera restituée. L'animation par le bureau d'études se fait dans un climat convivial d'échange et d'écoute au sein du groupe. Tous les avis seront restitués dans l'Atlas, venant ainsi enrichir les constats et les propositions.

■ Organisation type des ateliers

| Atelier matin | Atelier après-midi | Déroulement type de l'atelier | Questions clefs des echanges |
|---------------|--------------------|--|---|
| 9h00 | 14h30 | Accueil sur le terrain | Notre perception du paysage : • Les points forts, faibles |
| 9h30-10h30 | 15h-16h | Parcours libre par groupes de 3-4 personnes d'un petit itinéraire à pied ou en voiture avec des arrêts. | du paysage.Les évolutions perçues.Les sites d'intérêt local, les lieux appréciés, |
| 10h30-11h30 | 16h-17h | Mise en commun en salle, groupe par groupe, autour de deux cartes du territoire : « les caractères », « les enjeux ». | dépréciés par les habitants : • A quoi faut-il faire |
| 11h30-12h30 | 17h-18h | Débat sur les enjeux et les priorités. | attention? • Les souhaits et les craintes dans 10 ans Les enjeux: |
| 12h30 | 18h | Conclusion | A quoi faut-il faire attention? Les souhaits et les craintes dans 10 ans. |

■ Informations pratiques et modalités d'inscription

Le contexte lié à la crise sanitaire covid-19 réduit la jauge d'accueil à <u>40 participants maximum</u> par atelier, de ce fait la participation (gratuite) est mais soumise à <u>inscription obligatoire et au respect des gestes barrières</u> (port du masque obligatoire notamment).

• Mardi 06 octobre - Saint-Sulpice-de-Mareuil

Rendez-vous à 9h00 chez Madame et Monsieur Allard au lieu-dit Lavergne. *Inscription : via le PNR Périgord-Limousin au 05 53 55 36 00 ou via le CAUE au 05 53 08 37 13*

Mercredi 07 octobre - Cours-de-Pile

Rendez-vous à 09h00 sur le parking de la mairie. *Inscription : secrétariat de la mairie au 05 53 74 48 48 ou via le CAUE au 05 53 08 37 13*

Mercredi 07 octobre - Rouffignac

Rendez-vous à 14h30 sur le parking de la mairie.

Inscription: secrétariat de mairie au 05 53 05 46 46 ou via le CAUE au 05 53 08 37 13

Bureau de la communication interministérielle Tél : 05 53 02 24 07 - 05 53 02 24 38

Port: 06 22 64 43 84

Courriel: pref-communication@dordogne.gouv.fr







